

Notice de présentation

Prairies sensibles

Je télédéclare **telepac** sur mes aides **telepac** sur www.telepac.agriculture.gouv.fr

Mars 2015

Table des matières

INTRODUCTION	3
A savoir avant de commencer	
ACCES AU SERVICE	4
ECRANS ET OUTILS	5
1 La zone graphique représentant la carte ou la photo	5
2 La liste des îlots de votre exploitation	6
3 Les outils d'affichage et de navigation	6
CONSULTATION DES PRAIRIES SENSIBLES	9

Introduction

Le service de consultation des prairies sensibles vous permet de visualiser les zones dans lesquelles les prairies permanentes présentes en 2014 entrent dans la catégorie des prairies sensibles.

Ces zones font partie du réseau Natura 2000 qui vise à préserver la diversité biologique et à valoriser le patrimoine naturel des territoires. Dans ces zones Natura 2000, sont considérées comme des prairies sensibles :

- toutes les surfaces en landes, parcours et estives,
- les surfaces en prairies naturelles et en prairies temporaires de plus de 5 ans présentes en 2014, lorsqu'elles sont situées, au sein des zones Natura 2000, sur des territoires particulièrement riches en biodiversité humide ou en biodiversité mésophile ou sèche.

TelePAC vous permet d'identifier si votre exploitation est concernée par ces prairies sensibles, lesquelles ne doivent pas être labourées ni converties dans le cadre des nouvelles règles de la PAC applicables à partir de2015.

A savoir avant de commencer

- → Le service ne concerne que les départements de métropole ;le verdissement et donc les règles de la PAC sur les prairies sensibles ne s'appliquent pas dans les DOM.
- ➔ Si vous aviez déposé un dossier PAC en 2014, le dessin des îlots de votre exploitation qui apparaissent à l'écran a été recalé par l'IGN pendant l'inter-campagne 2014-2015 et peut donc être différent de celui que vous aviez déclaré.

Accès au service

Vous pouvez accéder à TelePAC à l'adresse suivante : www.telepac.agriculture.gouv.fr.

Si vous n'avez encore jamais utilisé TelePAC, vous devez en premier lieu créer votre « compte TelePAC » en suivant les indications qui figurent sur la page d'accueil.

Une fois votre compte créé, vous disposez d'un identifiant (numéro Pacage) et d'un mot de passe qui vous permettent d'accéder à l'ensemble des services disponibles pour les agriculteurs.

Pour accéder au service des prairies sensibles, cliquez directement sur le lien « Prairies sensibles ».

Téléprocédures > Dossier PAC 2015 > Délégation à un organisme de services > Données de l'exploitation > Références bancaires > Aides ovines 2015 > Aides caprines 2015 > Aides bovines 2015 Prairies sensibles > Prairies sensibles Mes données et documents

Puis, sur l'écran d'accueil du service, cliquez sur l'onglet « **CONSULTATION PRAIRIES SENSIBLES** » ou sur le lien « **ACCEDER A LA CONSULTATION DES PRAIRIES SENSIBLES** » situé en bas à droite de cet écran.

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit depuis un fixe) du lundi au v	vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 17h (heures de métropole). Déconnexion					
Accueil Prairies Sensibles	estimate a second s					
N° PACAGE :	N" SIRET :					
ACCUEIL						
Le site TelePAC vous permet de visualiser les zones dans lesquelles les prairies permanentes en distinguant d'une part les landes, parcours et estives, et, d'autre part, les prairies naturelles d'identifier si votre exploitation est concernée par ces prairies sensibles, qui ne doivent pas être PAC applicables en 2015.	présentes en 2014 entrent dans la catégorie des prairies sensibles, et prairies temporaires de plus de cinq ans. Il vous permet labourées ni retournées dans le cadre des nouvelles règles de la					
Pour accéder à ces informations, cliquez sur le bouton 'ACCEDER A LA CONSULTATION DES	PRAIRIES SENSIBLES' situé en bas à droite de cette page.					
Si vous aviez déposé un Dossier PAC en 2014, l'image de départ est centrée sur votre exploitat exploitation. Vous pouvez ensuite vous déplacer sur la carte sans limitation.	tion. Sinon, elle est centrée sur le département du siège de votre					
L'écran de consultation des prairies sensibles permet de visualiser :						
les zones concernées :						
- ces zones sont matérialisées sur l'image par un hachuré de couleur bleu clair aux endroits où ce sont les landes, parcours et estives qui font partie de la calégorie des prairies sensibles ;						
- le hachurage est renforcé aux endroits où les prairies naturelles et les prairies temporaires de plus de cinq ans font aussi partie de la catégorie des prairies sensibles.						
 les ilots de votre exploitation : 						
- vos îlots comportant en 2014 des prairies permanentes, des landes ou des estives et qui entrent dans la catégorie des prairies sensibles apparaissent en violet sur l'image ;						
- vos autres îlots figurent en orange sur l'image.						
• les ilots des autres exploitants, dont les contours sont matérialisés par une ligne blanche.						
Le tableau à gauche de l'image récapitule la situation de votre exploitation au regard des prairie	s sensibles.					
	ACCÉDER À LA CONSULTATION DES PRAIRIES SENSIBLES					

Ecrans et outils

L'écran à partir duquel vous pouvez consulter les prairies sensibles est composé de plusieurs zones, qui se présentent comme suit :



1 - la zone graphique représentant la photo aérienne (ou la carte topographique), avec les îlots de votre exploitation (vos îlots figurent en violet s'ils sont situés au moins en partie sur une zone où les prairies sont sensibles et si vous aviez déclaré en 2014 des surfaces en prairies permanentes dans ces îlots ; sinon ils figurent avec un contour orange),

- 2 la liste des îlots 2014 de votre exploitation,
- 3 les outils d'affichage et de navigation,

Chacune de ces zones est décrite ci-après.

1.- La zone graphique représentant la carte ou la photo

La partie centrale de l'écran est occupée par la zone qui représente la photo aérienne (ou la carte topographique).

Elle se présente différemment selon que vous avez ou non déposé un dossier PAC en 2014 :

- si vous avez déclaré un dossier PAC en 2014, la vue graphique qui apparaît initialement présente l'ensemble des îlots de votre exploitation (recalés par l'IGN) ;
- si vous n'avez pas déclaré de dossier PAC en 2014, la vue graphique qui apparaît initialement est centrée sur le département du siège de votre exploitation.

Le fond de carte qui s'affiche varie en fonction de l'échelle d'affichage :

- un fond blanc avec les limites des départements pour l'échelle 1/1.000.000^{éme}
- un fond blanc avec les limites des communes et des départements pour l'échelle $1/500.000^{\rm ème},$
- la photo aérienne pour les échelles à partir du 1/250.000^{ème}.

La carte IGN peut également être affichée jusqu'à l'échelle 1/125^{ème}.

L'échelle d'affichage apparaît dans la barre d'outils située au-dessus de la zone graphique.

2.- La liste des îlots de votre exploitation

Si vous avez déposé un dossier PAC en 2014, les îlots 2014 de votre exploitation figurent dans la liste située à gauche de l'écran.

Les informations affichées dans la liste sont les suivantes :

- le numéro de l'îlot
- la surface de l'îlot (en ha) (suite au recalage du contour par l'IGN)

• l'information selon laquelle l'îlot est ou non concerné par les prairies sensibles (cette information est matérialisée par une croix dans la colonne).

Vous pouvez sélectionner un îlot en cliquant sur la ligne correspondante, ce qui vous positionne alors sur le bon îlot dans la zone graphique.

▼ Vo	os ílots 201	4
N°llot	Surface îlot (ha)	Avec prairies 🔺 sensibles
7	1,82	X
8	2,07	X
9	5,01	X
10	1,41	
11	0,74	
12	15,71	X

3.- Les outils d'affichage et de navigation

Les différentes couches d'information qui peuvent être affichées dans la zone graphique figurent dans le bloc « Couches », qui se trouve sur le haut de la partie gauche de l'écran.

La liste des couches d'information disponibles peut être parcourue au moyen d'un ascenseur vertical. Il convient de cocher la case au regard de la couche souhaitée pour la faire apparaître dans la zone graphique. Inversement, il suffit de décocher la case pour la faire disparaître si l'écran est surchargé.



Les couches d'information disponibles sont les suivantes :

- les zones « Natura 2000 »,
- le contour des îlots voisins 2014 (îlots déclarés par les autres exploitants en 2014 et recalés par l'IGN),
- les limites départementales,
- les limites communales.

Sur la zone graphique, le curseur de la souris est représenté par une flèche blanche ou par une main si cette dernière est positionnée sur un de vos îlots.

Pour vous déplacer dans la zone graphique sans changer son échelle, il vous suffit de cliquer dans la zone graphique (le curseur de la souris prend alors ou garde la forme d'une main), puis de déplacer le curseur en maintenant le bouton de la souris enfoncé pour faire glisser l'image géographique.

Pour sélectionner un îlot, vous pouvez cliquer directement à l'intérieur de la zone graphique sur le dessin de l'îlot. Vous pouvez également sélectionner l'îlot en cliquant dans le bloc dépliable « llots » sur la partie gauche de l'écran. L'îlot s'affiche alors à une échelle appropriée au centre de la zone graphique.

La barre d'outils située au-dessus de la zone graphique permet par ailleurs de circuler dans le registre parcellaire graphique et de modifier les conditions d'affichage.



Outil d'information :

6

Un clic sur cet outil transforme le curseur de la souris en une flèche accompagnée d'un point d'interrogation.

Il suffit alors de cliquer sur un point quelconque de la photo aérienne ou de la carte pour obtenir des informations sur l'îlot, la zone Natura 2000, etc. à l'intérieur desquels se trouve ce point.

Une fenêtre intitulée « INFORMATIONS » affiche les informations disponibles sous la forme de blocs dépliables.

INFORMATIO	NS	۲
► Vos îlots 20	114 avec prairies sensibles	
▼ Natura 200	0	
Туре :	Site d'intérêt communautaire (SIC)	
Code :	FR7200742 Nom :	Massif du Moulle de Jaout
Surface graphi	ique (ha) : 16 617,90	
Туре :	Zone riche en biodiversité mésophile ou sèche	
Surface graphi	ique (ha) : 2 568,67	
Caractéristiqu	es de la zone SIC correspondante Code : FR7200742	Nom : Massif du Moulle de Jaout
Caractéristiqu	es de la zone ZPS correspondante Code :	Nom :
► Communes	5	
	Département : 06-	4 - Date de prise de vue : du 31 juillet au 10 août 2012

Outil de mesure de distance :

Utilisez cet outil pour mesurer une distance sur la zone graphique.

Il suffit de dessiner une ligne brisée en cliquant successivement sur les points à relier.

Terminez par un double-clic sur le dernier point : une boîte de dialogue s'ouvre alors pour vous indiquer la mesure de la distance en mètres.

La validation ou la fermeture de la boîte de dialogue efface la ligne

dessinée. Pour faire une nouvelle mesure de distance, il convient de sélectionner à nouveau l'outil.



Ĩ

Outil de mesure de surface :

Utilisez cet outil pour mesurer une superficie sur la zone graphique.

Il suffit de dessiner les contours de la zone à mesurer en cliquant successivement sur les points à relier.

Terminez par un double-clic sur le dernier point : une boîte de dialogue s'ouvre alors pour vous indiquer la mesure de la superficie en hectares.

La validation ou la fermeture de la boîte de dialogue efface la surface dessinée. Pour faire une nouvelle mesure de surface, il convient de sélectionner à nouveau l'outil.





Outils de zoom :

Un clic sur les outils de « zoom avant » (a) ou de « zoom arrière » (c) permet de zoomer ou de dézoomer en maintenant fixe le point central de la zone graphique.

Vous pouvez également utiliser la molette de la souris : molette vers le haut pour un « zoom avant », molette vers le bas pour un « zoom arrière ».

Un double clic dans la zone graphique permet aussi de réaliser un « zoom avant ».

1 / 15000 • Outil de choix de l'échelle :

Utilisez cet outil pour afficher la carte à l'une des échelles prédéfinies dans la liste déroulante (entre 1/1.000.000^{ème} et 1/125^{ème}).



Q

Outil de retour à la vue d'ensemble :

Cliquez sur cet outil pour visualiser la totalité des îlots de votre exploitation dans la zone graphique, à une échelle appropriée.



Outil de positionnement géographique :

Utilisez cet outil pour centrer la zone graphique sur une commune ou un "toponyme" de votre choix.

Une fenêtre s'ouvre, dans laquelle vous pouvez sélectionner le département concerné, la commune et le toponyme recherché.

Validez votre choix en cliquant sur le bouton « Positionner » en bas à droite de la fenêtre afin de centrer la vue sur l'élément choisi.

	SÉOGRAPHIQUE				
Localisation adm	ninistrative :				
Département :	Indifférent	•	Commune :	Indifférent 💌	
Toponyme :	Indifférent 💌				
				► Positionner	► Fermer



Outil de choix du fond de carte à afficher :

Cet outil vous permet de permuter entre l'affichage de la photo aérienne (**Photo**) et celui de la carte IGN (**Carte**).

Le bouton « **Carte** » est uniquement sélectionnable pour les échelles 1/10.000^{ème}, 1/15.000^{ème} et 1/20.000^{ème}. Pour les autres échelles, seule la photo aérienne peut être affichée.

Couleur Noir & blanc Outil de choix du mode d'affichage du fond de carte :

Cet outil vous permet de basculer entre un affichage de fond de carte en couleur ou en noir et blanc. Il est sélectionnable uniquement si le fond de carte est la photo aérienne.

Consultation des prairies sensibles

TelePAC fait apparaître en violet vos îlots susceptibles de contenir des prairies sensibles, ce qui vous permet de les repérer rapidement. Mais ce n'est pas forcément l'intégralité de l'îlot qui est concerné, car l'îlot peut contenir d'autres couverts que des prairies permanentes, ou il peut ne se trouver que partiellement sur la zone Natura 2000. Il vous revient donc, après ce repérage global au niveau de l'îlot, de bien identifier à l'intérieur de l'îlot la ou les prairies qui ne devront pas être labourées ou converties.

- 1- Les zones dans lesquelles les landes, parcours et estives sont classées dans la catégorie des prairies sensibles correspondent aux zones Natura 2000 affichées sur l'ortho-photo avec un hachuré simple de couleur bleu clair. Le hachurage est renforcé (quadrillage) pour les endroits où, en plus des landes, parcours et estives, les prairies naturelles et les prairies temporaires de plus de 5 ans font aussi partie de la catégorie des prairies sensibles (zones Natura 2000 riches en biodiversité humide ou en biodiversité mésophile ou sèche).
 - Zones Natura 2000 où les prairies naturelles et les prairies temporaires de plus de 5 ans font aussi partie de la catégorie des prairies sensibles (en plus des estives, landes et parcours)



Zones Natura 2000 où ce sont uniquement les landes, parcours et estives qui font partie de la catégorie des prairies sensibles

2- Les îlots de votre exploitation sont représentés dans une couleur différente selon qu'ils sont ou non concernés par les prairies sensibles :



 les îlots sont de couleur violette s'ils sont concernés par les prairies sensibles, c'est-à-dire
 si au moins une parcelle de cet îlot a été déclarée en landes, parcours ou estives en 2014 et que l'îlot est localisé en tout ou partie sur une zone Natura 2000 (hachuré bleu clair simple ou

quadrillé bleu clair), - si au moins une parcelle de cet îlot a été déclarée en prairie naturelle ou en prairie temporaire de plus de 5 ans en 2014 et que l'îlot est localisé en tout ou partie sur une zone Natura 2000 riche en biodiversité humide ou en biodiversité mésophile ou sèche (quadrillé bleu clair seulement).

• vos îlots sont représentés avec un contour simple de couleur orange s'ils ne sont pas concernés par les prairies sensibles, soit parce qu'ils ne sont pas situés dans une zone Natura 2000, soit parce qu'ils n'ont pas été déclarés en prairie permanente en 2014.